



CLASSIQUES
GARNIER

« Éditorial », *Socio-économie du travail*, n° 1, 2016, *Être entrepreneur de soi-même, l'auto-emploi*, p. 15-17

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06859-4.p.0015](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06859-4.p.0015)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉDITORIAL

Ce numéro est le premier de *Socio-économie du travail* en tant que revue indépendante et diffusée sur un double support : papier et numérique. La revue *Socio-économie du travail* s'inscrit dans le prolongement direct de la série AB de la revue *Économies et Sociétés*¹, série successivement intitulée *Économie du travail* puis *Socio-économie du travail*. Elle sera diffusée en version papier comme numérique par Classiques Garnier et conserve le même comité de rédaction que la série et la même ligne éditoriale réaffirmée ci-dessous.

Socio-économie du travail se propose de contribuer aux renouvellements conceptuels et aux débats d'idées qui animent aujourd'hui son champ scientifique. Ce champ est celui du Travail, au sens large du terme, incluant l'Emploi et le Salaire, posture économique traditionnelle, mais également les conditions d'exercice de l'activité de travail et les Relations Professionnelles. Dans la tradition de l'ISMEA et de son fondateur François Perroux, la revue *Socio-économie du travail* continuera à développer sur ce champ un positionnement d'économie appliquée que l'on peut caractériser de la manière suivante : une ouverture aux débats théoriques et aux travaux empiriques, un dialogue indispensable entre les premiers et les seconds. Elle approfondira sa tradition d'ouverture aux autres sciences du travail, considérant que le débat disciplinaire interne s'enrichit par le regard interdisciplinaire. Dans le champ du Travail tout particulièrement, paraît s'imposer un regard transverse aux diverses disciplines académiques du champ.

Depuis les théories de la segmentation du marché du travail et les premiers développements orthodoxes des hypothèses d'information imparfaite sur le marché du travail, théorie du *job search* ou de la discrimination par exemple, le débat théorique s'est en effet considérablement

1 *Économies et Sociétés* qui était l'une des deux revues académiques de l'Institut des Sciences Mathématiques et Économiques Appliquées (Isméa) a cessé ses parutions au dernier trimestre 2015 suite au dépôt de bilan de son éditeur « Les Presses de l'Ismea ».

renouvelé. On peut sans doute admettre avec Olivier Favereau, que l'axe théorique central du « *mainstream* » orthodoxe s'est aujourd'hui déplacé de la catégorie « marchandise » à la catégorie « contrat », substituant à l'hypothèse d'une fonction centrale des prix de marché comme mode de coordination des agents économiques, celle du rôle des accords interindividuels et des règles encadrant la relation d'autorité constitutive de l'emploi au sein de la firme. De son côté, le positionnement théorique de la socio-économie du travail s'est lui aussi transformé. Au contrat, elle préfère les catégories « règles », « institutions ». Elle développe, en particulier en France, un positionnement en quelque sorte « institutionnaliste », commun à ses divers courants. Ainsi, les théories des conventions ont insisté, en particulier dans le champ du Travail, sur la variété des stratégies d'entreprise et des comportements économiques, qui sont loin d'être réduits à un principe unique de rationalité, même limitée. Les théories de l'effet sociétal ont éclairé et formalisé les relations unissant l'entreprise et le milieu social au sein duquel elle s'insère. Les théories de la régulation ont fait prendre conscience d'un enfermement de la socio-économie du travail dans la sphère du marché du travail et de l'entreprise, et réintroduit la capacité explicative des transformations macro économiques et des institutions qui les régulent, dont naturellement celles du rapport salarial...

La revue *Socio-économie du travail* sera donc un lieu de débat entre les divers courants qui constituent aujourd'hui l'approche économique des phénomènes du Travail et propose d'alimenter ce débat par un dialogue interdisciplinaire. L'interdisciplinarité constituait précisément un axe fort sinon essentiel des premiers *Labour Economics* américains et des premiers travaux d'Économie du Travail français des années 30 au milieu des années 70. Tous les positionnements hétérodoxes d'aujourd'hui invitent et pratiquent toujours un dialogue interdisciplinaire très éloigné de la stricte disciplinarité du *mainstream*, qui se nourrit néanmoins, on ne peut l'ignorer, d'incessants « emprunts » d'apports disciplinaires variés, qu'il reconfigure à sa façon. Mais comment, pour ne prendre que ce seul exemple, traiter en France des Relations professionnelles dans une perspective strictement disciplinaire, alors que, à l'opposé de la tradition anglo-saxonne des *Industrial Relations*, aucune discipline académique ne fait de cet objet le centre de ses préoccupations ?

La disponibilité croissante de grandes bases de données est une chance pour le dialogue entre débats théoriques et travaux empiriques qui caractérisent la démarche d'économie appliquée. C'est dans leur capacité à dialoguer avec les différentes approches théoriques de la socio-économie du travail que les travaux empiriques statistiques ou économétriques seront appréciés.

La revue est ouverte à toute soumission spontanée en cohérence avec cette ligne éditoriale. Elle proposera également régulièrement des appels à contributions qui pourront donner lieu à des dossiers ou numéros spéciaux sur des thématiques ou problématiques que le comité de rédaction souhaite encourager. Si le français est la langue de référence, la revue pourra publier des contributions en anglais lorsque les auteurs ne sont pas francophones.